

Agence marsal rousselot architectes
37, rue jeanne d'arc
88800 VITTEL

MAIRIE
27, rue de l'Orme
88350 LIFFOL LE GRAND

C.C.T.P.
Cahier des Clauses Techniques Particulières
Lot 01 - DÉMOLITION - GROS OEUVRE

Sommaire

01.1	GENERALITES.....	P 3
01.1.1	PRESCRIPTIONS GENERALES.....	P 3
01.1.2	CONDITIONS D'EXECUTION TOUS CORPS D'ETAT.....	P 3
01.1.3	ORGANISATION GENERALE DES TRAVAUX.....	P 4
01.1.4	INSTALLATION DE CHANTIER.....	P 5
01.1.5	OBLIGATIONS DES ENTREPRISES.....	P 6
01.1.6	DELAIS.....	P 7
01.2	TRAVAUX PRÉPARATOIRES.....	P 7
01.3	OPTION : DÉMOLITIONS - DÉPOSES INTÉRIEURES.....	P 9
01.4	REPRISE DE MAÇONNERIE.....	P 11
01.4.1	Création d'ouverture dans murs moellons porteurs.....	P 11
01.4.2	Élargissement d'ouverture dans murs moellons porteurs.....	P 12
01.4.3	Démolition de cloison porteuse.....	P 12
01.5	RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENTS.....	P 14
01.6	DALLAGE BÉTON.....	P 16
01.7	AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS.....	P 18

01.1 GENERALITES

01.1.1 PRESCRIPTIONS GENERALES

01.1.1.1 Objet du marché

Le présent lot a pour objet l'exécution des travaux de DÉMOLITION - GROS OEUVRE, concernant les travaux de rénovation et mise en accessibilité de la mairie - 27, rue de l'Orme - 88350 LIFFOL-LE-GRAND et tous les travaux annexes et accessoires nécessaires au parfait achèvement des ouvrages conformément aux réglementations et prescriptions techniques actuellement en vigueur.

Pour le compte de :

Commune de Liffol-le-Grand
27, rue de l'Orme
88350 LIFFOL-LE-GRAND

Les travaux nécessaires à la réalisation complète des ouvrages sont répartis en lots :

lot 01 : DÉMOLITION - GROS OEUVRE
lot 02 : MENUISERIES EXTÉRIEURES BOIS
lot 03 : SERRURERIE
lot 04 : PLÂTRERIE - ISOLATION - FAUX PLAFONDS
lot 05 : OSSATURE BOIS - BARDAGE INTÉRIEUR
lot 06 : MENUISERIES INTÉRIEURES
lot 07 : PORTE AUTOMATIQUE
lot 08 : ÉLECTRICITÉ - VENTILATION
lot 09 : PLOMBERIE SANITAIRE
lot 10 : CHAUFFAGE
lot 11 : CHAPE - REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES
lot 12 : PEINTURES - NETTOYAGE

Mode de métré : Ens

01.1.1.2 Conditions du marché

Voir le CCAP.

L'entrepreneur devra :

- Prendre connaissance de la totalité du projet auprès des Maîtres d'Oeuvre.
- Vérifier les métrés avant la remise de son offre.

Compte tenu de ces éléments, la proposition chiffrée de l'entreprise en tiendra compte et celle-ci ne pourra arguer de difficulté non appréciée ou de quantité sous estimée pour demander un supplément de prix quel qu'il soit.

Mode de métré : Ens

01.1.2 CONDITIONS D'EXECUTION TOUS CORPS D'ETAT

01.1.2.1 Etudes et vérifications préalables

Les entrepreneurs s'étant rendu compte des travaux à exécuter, de leur importance, des difficultés pouvant survenir au cours des travaux, ne pourront prétendre à aucun recours ni à aucune indemnisation pour une omission de texte, de référence au présent Cahiers des Clauses Techniques Particulières. Celui-ci n'étant qu'un énoncé aussi détaillé que possible des qualités et des travaux composant les éléments de l'ensemble à réaliser.

01.1.2.2 Vérification des ouvrages à exécutés

Les entrepreneurs sont tenus de vérifier toutes les cotes des ouvrages qu'ils auront à exécuter. En cas d'erreur ou d'omission, ils devront avertir le Maître d'oeuvre avant tout début d'exécution, faute de quoi ils en seront tenus pour seuls responsables. Les entrepreneurs ne pourront apporter aucune modification sur une ou plusieurs parties de l'ensemble à réaliser sans consulter au préalable le Maître d'oeuvre.

01.1.2.3 Renseignements complémentaires

Les entrepreneurs devront obtenir tous renseignements complémentaires sur tous les points leur paraissant douteux ou imprécis, faute de quoi ils seront tenus pour seuls responsables des erreurs ou fautes qui en découleraient, ou des retards qu'elles pourraient provoquer sur la bonne marche de l'ensemble des travaux. Les entrepreneurs devront prendre connaissance de l'ensemble du CCTP de tous les lots pour examiner et tenir compte des incidences des travaux de chacun d'eux sur ses propres ouvrages.

01.1.2.4 Etat des prix forfaitaires

L'entrepreneur remettra un bordereau de décomposition de prix forfaitaires sur la base de celui remis par l'architecte. Il servira d'élément d'évaluation lors de l'établissement des situations de travaux et de révision, et lors de l'estimation des travaux modificatifs ordonnés en cours de travaux. Le marché est conclu à un prix global, ferme et non révisable pour toutes les prestations nécessaires au parfait achèvement de l'ouvrage. Dans le cas où il est imposé le chiffrage de variantes, l'entreprise exprimera clairement les implications qu'il y a lieu de considérer sur les autres corps d'état.

La présentation du bordereau de présentation du montant forfaitaire sera présenté suivant le canevas proposé par l'architecte.

01.1.2.5 Normes - Règlements - Documents

Les entrepreneurs s'étant rendu compte des travaux à réaliser dans le présent CCTP et dans les plans joints. Après les avoir complété par leurs connaissances personnelles et procédé aux études techniques, ne pourront prétendre à aucune majoration de prix pour des travaux complémentaires qui s'avèreraient nécessaires en cours d'exécution.

Il est bien entendu que tous les matériaux, articles manufacturés, préfabriqués ou fabriqués, leurs liants ainsi que leur mise en oeuvre, devront correspondre pour chaque lot, aux normes et réglementations en vigueur.

01.1.2.6 Documents réputés connus

Les documents ci-dessous énumérés bien que non joints au présent marché sont réputés connus des entrepreneurs et les parties contractantes en reconnaissant le caractère contractuel.

Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) - Code de la Construction et de l'Habitat - Code du Travail.

Les Avis du CSTB et agréments pour les procédés de construction, ouvrages et matériaux non traditionnels

L'ensemble des documents techniques unifiés (DTU) régissant l'exécution des travaux pour chaque corps d'état.

Les règlements préfectoraux et communaux.

Les règlements et normes locaux des services ErDF GrDF Services des Eaux et PTT.

01.1.2.7 Etendue des travaux

Le présent CCTP est rédigé de façon à donner le plus grand nombre de précision et détails sur les travaux à exécuter.

Dans le cas d'un marché en corps d'état séparés de chaque entrepreneur devra prendre connaissances des CCTP des autres corps d'état et il sera considéré comme connu ses limites par rapport aux autres corps d'état.

Il ne pourra ignorer la conception générale de l'ensemble et il exécutera ses propres ouvrages en corrélation avec chacun des intervenants.

01.1.2.8 Vérification

Les entrepreneurs auront à leur charge de vérifier en temps utile les cotes et plans des ouvrages, les dessins fournis par le Maître d'oeuvre et faire compléter les indications qui leur paraîtraient insuffisantes. En cas d'erreur, elles devront être immédiatement signalées à défaut de quoi ils seront les seuls responsables des conséquences.

01.1.2.9 Connaissance des lieux et des conditions d'exécution

Les entreprises soumissionnaires seront réputées avoir pris connaissance des lieux et des conditions d'exécution des travaux, il ne sera admis aucun supplément de prix pouvant provenir d'une méconnaissance de ces deux points. Les prestations qui seraient énoncées par le coordonnateur Hygiène et Sécurité sont implicitement comprises dans le montant de la décomposition du prix forfaitaire.

01.1.2.10 Réunion de chantier

Les entreprises sont tenues d'assister aux rendez-vous de chantier. Les entreprises seront représentées pendant toute la période d'exécution par la même personne physique. Cet agent sera dûment mandaté et devra avoir tout pouvoir de décision nécessaire à la bonne marche du chantier.

01.1.2.11 Modification du marché

Les modifications ne peuvent intervenir que par voie d'avenant au marché et/ou par ordre de service signé du Maître d'Ouvrage, définissant la nature, l'importance les délais et le coût des dites modifications en plus ou en moins. Il ne sera payé à l'entreprise aucun travaux autre que ceux définis au marché initial et ceux définis par voie d'avenant dans la mesure où ceux ci sont effectivement réalisés.

01.1.3 ORGANISATION GENERALE DES TRAVAUX

01.1.3.1 Assurances et dispositions diverses

Toutes les entreprises sont tenues de satisfaire aux obligations d'assurances instituées par la loi 7812 du 04/01/1978. Une police individuelle de base couvrant responsabilité qui peuvent leur incomber du fait d'un sinistre total ou partiel.

Entre dans cette responsabilité, les sinistres sur les ouvrages en cours ou du fait des dommages matériels relevant de la responsabilité décennale et biennale.

01.1.3.2 Police d'assurance individuelle de responsabilité civile

Une police d'assurance individuelle de responsabilité civile de chef d'entreprise sera demandée pour couvrir en cours de travaux et pendant la période de responsabilité décennale les conséquences pécuniaires des dommages de toute nature causés au tiers du fait de leur activité de chantier.

Tout entrepreneur devra justifier de sa mise à jour des cotisations obligatoires et de sa carte professionnelle définissant sa qualification au jour de sa soumission et en cours de travaux.

01.1.3.3 Protection des ouvrages

Chaque entreprise doit la protection et le maintien en état de tous ses ouvrages et assurer le parfait maintien des mesures de sécurité et toutes ses fournitures, jusqu'à la réception des travaux. Il devra pourvoir au remplacement en cas de détérioration.

01.1.3.4 Autorisation

Les entrepreneurs sont tenus, chacun en ce qui le concerne, d'obtenir toutes les autorisations nécessaires et préalables à tout commencement de chantier, et après exécution, de se faire délivrer les certificats de conformité par les services intéressés.

01.1.3.5 Coordonnateur de chantier

Les prescriptions imposées par le coordonnateur Sécurité société ACE BTP - Z.I. rue Lavoisier - BP 50 - 52800 NOGENT qui est missionné par Le Maître de l'Ouvrage sont implicitement comprises dans le principe et financièrement dans l'offre de l'entreprise. Aucune plus-value ne sera accordée pour le respect des prescriptions imposées.

Mode de métré : Ens

01.1.3.6 Site occupé

ATTENTION : travaux en site occupé

Les services de la mairie et syndicat des eaux seront laissés en services le temps des travaux. Afin de déranger le moins possible le fonctionnement de ces services, le chantier sera organisé en 2 temps. Une phase concernera la rénovation de la partie nouvelle salle de conseil / accueil et une seconde la rénovation de la partie bureaux secrétariat mairie / syndicat Manoise. Pour la sécurité et le bon déroulé de ces phases un flux passage public / chantier sera organisé avec le coordinateur sécurité dans le cadre du PGC.

Il sera demandé à chaque intervenant d'éviter toutes nuisances inutiles vis à vis des travaux (bruits, saleté, désordre, locaux restés ouverts, etc.). Afin d'éviter ces problèmes les travaux devront se faire par phase et localisé, le chantier sera nettoyé et rangé tous les soirs et week-ends. Une attention particulière sera à apporter à la fermetures des locaux et coupure de l'éclairage. Afin de faciliter l'intervention de chaque entreprise des cloison et fermeture provisoires de chantier est prévu au lot DÉMOLITION - GROS OEUVRE.

Mode de métré : Ens

01.1.3.7 Réception de chantier

Les travaux organisés en deux phases dû au site occupé, engendreront également des opérations de réception de chantier organisés en 2 temps. Une première réception aura lieu en fin de première phase chantier (salle de conseil / accueil) suite a cette réception la Maîtrise d'ouvrage prendra possession de cette zone par son emménagement. La seconde partie concernée par les travaux (bureaux secrétariat / syndicat Manoise) pourra être alors déménagée pour la suite des travaux. Une seconde réception aura lieu en fin de chantier pour la réception définitive de l'ensemble des locaux.

Mode de métré : Ens

01.1.4 INSTALLATION DE CHANTIER

01.1.4.1 Installation de chantier

Les dépenses concernant les branchements et la consommation d'eau et d'électricité seront pris en charge par le Maître d'Ouvrage.

Réalisation par le lot ELECTRICITE d'un branchements provisoires d'électricité (coffret de chantier).

Mode de métré : Ens

01.1.4.2 Pendant la durée des travaux

- . Signalisation du chantier et les accès sur la voie publique si nécessaire.
- . Maintenance en parfait état de propreté du chantier et de ses abords à charge pour lui de faire approuver une convention entre les autres corps d'état pour l'enlèvement des débris, gravois de démolition autres que les siens.
- . L'évacuation des déchets et gravois est prévue à chaque entreprise.
- . Traçage et maintenance du trait de niveau à 1 mètre des sols finis.
- . Application des règlements concernant la sécurité et l'hygiène du chantier

L'entreprise prendra toutes mesures utiles pour abaisser le niveau sonore de son intervention (travaux en site occupé). Il devra également prévoir toutes protections et mise en sécurité nécessaire aux regards des zones occupés par le public.

Mode de métré : Ens

01.1.5 OBLIGATIONS DES ENTREPRISES

01.1.5.1 Echafaudages

Chaque entreprise, pendant la toute la durée du chantier, devra les échafaudages garde-corps, planchers de garantie etc... nécessaires à ses propres travaux. A la charge de l'entreprise de gros oeuvre la pose de garde corps provisoire au droit des trémies. Chaque entreprise en conserve cependant sa propre responsabilité pour l'usage qui la concerne. Aucun garde corps ou protection ne sera enlevé sans accord de l'architecte. Tous ces ouvrages seront réalisés conformément aux règlements de sécurité imposés sur le chantier.

01.1.5.2 Réservations

Les réservations nécessaires au passage ou à la fixation des ouvrages devront être communiqués à l'architecte concernés dans la période de préparation du chantier avant le démarrage des travaux. Passé ce délai, ces travaux devront être exécutés par l'entrepreneur du lot auquel elles étaient destinées et à ses frais et risques.

01.1.5.3 Nettoyage pendant la durée du chantier

Le chantier devra toujours être maintenu en parfait état de propreté et l'entrepreneur devra prendre toutes dispositions utiles à ce sujet

Les déchets devront toujours être évacués hors du chantier au fur et à mesure et au minimum tous les soirs

Les abords seront accessibles et débarrassés de tous les matériaux.

Après achèvement de ses travaux, l'entreprise titulaire du présent lot devra débarrasser les locaux de tous matériels ou matériaux appartenant à son entreprise et amenés sur le chantier pour l'exécution.

A la réception de chaque phase, l'ensemble des ouvrages présentera un état parfait d'exécution et de propreté.

Au cas où des défaillances seraient constatées concernant la propreté du chantier, l'architecte pourra faire procéder par une entreprise spécialisée aux nettoyages nécessaires aux frais et dépenses des entreprises fautives, au compte prorata.

Mode de métré : Ens

01.1.5.4 Nettoyage de fin de chantier

Le nettoyage intérieur pour mise à disposition du Maître de l'Ouvrage sera exécuté à la fin de chaque phase à la charge de chaque entreprise et du lot PEINTURES - NETTOYAGE, l'entrepreneur devra enlever toutes les protections et effectuer tous les nettoyages sur l'ensemble du chantier.

Le nettoyage extérieur, pour mise à disposition du Maître de l'Ouvrage, sera exécuté avant réception à la charge de l'entrepreneur du lot DÉMOLITION - GROS OEUVRE - VRD.

Au cas où des défaillances seraient constatées concernant la propreté du chantier, l'architecte pourra faire procéder par une entreprise spécialisée aux nettoyages nécessaires aux frais et dépenses des entreprises fautives, au compte prorata.

Mode de métré : Ens

01.1.5.5 Dégradations et Bris

Chaque entrepreneur sera seul responsable des dégradations et avaries que pourraient éprouver ses ouvrages et matériaux pendant la durée des travaux.

En conséquence jusqu'à la réception de tous les travaux, la réparation des dégâts et de toutes leurs conséquences sera exclusivement à sa charge qu'elle qu'en soit la cause.

Mode de métré : Ens

01.1.5.6 Nature - Qualité - Provenance des matériaux - Agréments

Les marques des fournitures des produits qui sont indiqués au cours du présent CCTP ne sont pas impératives, sauf en ce qui concerne les qualités et nature exigées. Les marques n'étant énoncées qu'à titre de référence, toutes autres marques pourront être proposées à qualité égale et ne pourront être utilisées qu'après accord de l'architecte.

Sauf stipulation contraire dans le CCTP des différents lots, les matériaux et produits proposés par l'entreprise devront être de première qualité.

Ils devront obligatoirement avoir reçu l'agrément de l'architecte et du Maître d'Ouvrage qui pourront exiger que des échantillons soient déposés sur le chantier jusqu'à la réception des travaux.

Les produits ou matériaux dont l'utilisation serait imposée, devront être mis en oeuvre selon les prescriptions du fabricant et suivant les agréments officiels obtenus.

01.1.5.7 Essais et réception des équipements

D'une façon générale, les essais, les contrôles techniques devront être conformes aux documents COPREC N°1 (supplément n°79-22 bis du Moniteur des Travaux Publics du 28 Mai 1979) et N°2 (supplément n°79-30 bis du Moniteur des Travaux Publics du 30 juillet 1979).

LABEL QUALITEL : les entreprises doivent remettre en fin de chantier les procès verbaux attestant les critères suivants :

marques NF

Classements des menuiseries extérieures ainsi que de leurs vitrages

Classement de toutes les robinetteries

Certificats ACERMI pour tous les isolants ainsi que leur résistance thermique et technique.

Le compte rendu des essais sera remis au Maître d'Ouvrage en fin de travaux.

Les frais de ces contrôles sont à la charge des entreprises concernées sauf stipulation contraire au CCTP.

01.1.6 DELAIS

01.1.6.1 Délai d'exécution

Durée globale d'exécution : suivant planning général à compter de la signature de l'ordre de Service

La durée globale des travaux du présent projet est compté à partir de l'ordre de service du Maître d'Ouvrage. Le délai d'exécution de chaque tâche sera fixé au calendrier général des travaux.

Voir planning général contractuel. Avec leur remise de prix, les entrepreneurs proposeront le délai qu'ils jugent nécessaires pour l'exécution de leurs ouvrages respectifs afin que puisse être dressé un planning détaillé (mise au point avant l'exécution des travaux).

Mode de métré : Ens

01.2 TRAVAUX PRÉPARATOIRES

01.2.1 Préparation et installation de chantier

L'entrepreneur devra au titre de son marché la préparation et l'installation de chantier conformément aux dispositions prévues dans le C.C.A.P. et notamment :

- l'installation, l'entretien et la dépose des dispositifs de sécurité statiques
- le nettoyage de chantier et des abords et remise en état initial des lieux
- le nettoyage extérieur, pour mise à disposition du Maître d'ouvrage avant réception
- le démontage et le repli total des installations de chantier en fin des travaux
- et d'une manière générale toutes dispositions prévues dans le C.C.A.P.
- les sanitaires existants sous le préau de la cour arrière seront les sanitaires communs à tous les corps d'état pour toute la durée du chantier
- une zone stockage chantier pourra se faire dans la cour arrière, l'accès et parking pour véhicule de chantier se fera par le portail existant et cheminement concassé au fond du terrain.

Mode de métré : Ens

Localisation :

PLAN FUTUR :

- phase 1 : ensemble de la zone d'intervention salle de conseil / accueil
- phase 2 : ensemble de la zone d'intervention bureaux secrétariat / syndicat Manoise

01.2.2 Panneau de chantier

Fourniture et pose de panneau de chantier, comprenant :

- panneaux en pvc akylux epais. 3,5 mm, dim. 80 x 120 cm
- 1 panneau pour les informations légales et 1 autre pour afficher les subventionneurs
- impression numérique couleur suivant les indications de l'architecte (fichier informatique fourni) en précisant les noms du Maître d'Ouvrage, de la Maîtrise d'oeuvre, des intervenants avec indications des lots, et toutes indications particulières

Mode de métré : U

Localisation :

PLAN MASSE :

- sur façade avant, à définir avec l'architecte = 2 U

01.2.3 Protection des éléments restant en place

Les travaux comprendront la protection des éléments restant en place (suivant indication du Maître d'ouvrage), par bâchage, chaises de protection si nécessaire, repérage, démontage, stockage et remontage.

L'attention de l'entreprise titulaire du présent lot est attirée sur le fait qu'elle sera l'unique responsable, pendant toute la durée des travaux, de la bonne conservation des éléments. En cas de dégradations, toutes les reprises (ou remplacements) seront à charge de l'entreprise titulaire du présent lot.

Mode de métré : Ens

Localisation :

PLAN EXISTANT :

- perron d'entrée
- hall d'entrée
- alcôve cheminée existante
- porte d'entrée / portes de services conservées
- fenêtres avants conservées
- escalier existant

01.2.4 Fermetures et cloisonnement provisoires de chantier

Fourniture et mise en oeuvre de cloisons provisoires de chantier pour la protection contre la poussière et des passages d'air, comprenant :

- bouchement d'ouverture par panneaux de contreplaqué sur ossature
- cloisonnement par grille de type HERAS sur plots
- mise en place de bâches plastiques étanches
- panneaux de polystyrène avec joint d'étanchéité entre la maçonnerie
- ces cloisons sera installée pendant toute la durée du chantier et déposée en fin de chantier
- compris toutes sujétions complémentaires et nécessaires

Mode de métré : Ens

Localisation :

PLAN FUTUR :

- phasage des travaux pour maintenir une continuité d'accueil du public :
 - . travaux phase 1 : salle de conseil & accueil / bureau adjoints
 - . travaux phase 2 : secrétariat mairie / bureau du maire & bureau syndicat Manoise
- fermeture provisoire de l'ouverture entre salle de conseil & cour arrière
- cloisonnement dans le hall pour création d'ouverture

NOTA : travaux en site occupé, la liste ci-dessus est exhaustive, le coordinateur sécurité se réserve le droit de demander à tous moment du chantier des fermetures ou cloisonnement supplémentaires pour la bonne sécurité du chantier. Demande motivée à la fois des opérations spécifiques au chantier ou activités des services de la Mairie.

01.2.5 Accès provisoires de chantier

Fourniture et mise en oeuvre d'un accès provisoire de chantier, comprenant :

- accès chantier par l'arrière du bâtiment pour perturber le moins possible le fonctionnement de la mairie
- franchissement d'un muret de soutènement par passerelle provisoire ou talutage provisoire avec apport de remblais
- plate-forme provisoire pour l'accès des engins de chantier
- protection des revêtements de sols existants (cour en enrobé, emmarchement pierre, etc.)
- engins spécifiques et de taille adaptée pour l'évacuation des déblais et apport de matériaux
- compris toutes sujétions complémentaires et nécessaires
- dépose, évacuation et nettoyage en fin de chantier

Mode de métré : Ens

Localisation :

PLAN FUTUR :

- cour arrière :
 - . évacuation des déblais dû aux travaux de décaissement du RDC
 - . apport de matériaux pour la réalisations des fond de formes & béton

01.2.6 Plans d'exécution

NOTA : La mission de maîtrise d'oeuvre est une mission de BASE au sens de la loi MOP (hors EXE). Les études EXE sont à la charge de chaque entreprise. L'architecte dans les descriptifs suivant n'a indiqué aucun dimensionnement.

L'entreprise du présent lot devra prévoir dans son estimatif, l'étude EXE et les plans d'exécutions nécessaires pour le bon déroulement de ses travaux

Mode de métré : Ens

01.3 OPTION : DÉMOLITIONS - DÉPOSES INTÉRIEURES

01.3.1 NOTA

L'ensemble des postes ci-dessous (concernant les travaux de démolitions) sont des postes optionnels à ne pas comptabiliser dans le montant total de votre offre.

En base, ces travaux seront réalisés par les services techniques de la ville

Mode de métré : Ens

01.3.2 OPTION : Dépose des alcôves existantes

Dépose des alcôves de cheminées existantes, comprenant :

- démontage des alcôves de toutes natures (plâtre, carreaux de plâtre, brique, ...)
- dépose diverses (équipements, trappe métallique, ...)
- chargement des gravats et évacuation aux décharges publiques
- toutes sujétions de protection et nettoyage après évacuation

Mode de métré : Ens

Localisation :

PLAN EXISTANT / FUTUR :

- bureau directrice générale des services = 1 U
- bureau des adjoints et détente = 1 U

01.3.3 OPTION : Démolition de cloisonnement et murs non porteurs

Démolition des cloisonnements non porteur et doublages existants, comprenant :

- démontage cloisons de toutes natures (plaques de plâtre, carreaux de plâtre, brique, bois, agglos, ...)
- dépose menuiseries incorporées (portes, plinthes)
- dépose des gaines techniques
- dépose diverses (équipements, chemin de câbles, faïences, ...)
- chargement des gravats et évacuation aux décharges publiques
- toutes sujétions de protection et nettoyage après évacuation

Mode de métré : m2

Localisation :

PLAN EXISTANT :

- distribution attente / secrétariat / bureau 1 / bureau 2 / toilette = 50,40 m2

01.3.4 OPTION : Piquage revêtement de sols carrelage

Dépose du revêtement de sols carrelage, comprenant :

- piquage du revêtements scellés
- dépose des plinthes périphériques et de tous les accessoires en place
- sol destiné à recevoir un ragréage avant la pose d'un tapis d'accueil
- évacuation des déblais à la décharge
- nettoyage et toutes sujétions

Mode de métré : m2

Localisation :

PLAN RDC EXISTANT :

- salle d'activité périscolaire 2 = 54,10 m2
- salle d'activité périscolaire 3 = 53,90 m2
- attente / secrétariat / bureau 1 / bureau 2 / toilette = 55,80 m2

01.3.5 OPTION : Dépose revêtements de sols souples

Dépose de revêtements de sols souples existant, comprenant :

- arrachage de l'ensemble du revêtement et de tous les accessoires en place
- décapage de la colle restante sur le support
- évacuation des déblais à la décharge
- nettoyage et toutes sujétions

Mode de métré : m2

Localisation :

PLAN RDC EXISTANT :

- salle d'activité périscolaire 1 = 54,80 m2

01.3.6 OPTION : Démolition de faux plafond

Démolition de faux plafond existant comprenant :

- démontage du faux plafond en plâtre et lattis bois (à vérifier par sondage)
- dépose de tous les éléments fixés dessus ou se trouvant dans le plénum (luminaires, chemin de câbles, ...)
- dépose de l'ossature porteuse
- dépose éventuelle, suivant sondage, d'isolant de toute nature
- chargement des gravats et évacuation en décharge publique
- toutes sujétions de protection et nettoyage après évacuation

Mode de métré : m2

Localisation :

PLAN RDC EXISTANT :

- salle d'activité périscolaire 1 = 54,80 m2
- salle d'activité périscolaire 2 = 54,10 m2
- salle d'activité périscolaire 3 = 53,90 m2
- attente / secrétariat / bureau 1 / bureau 2 / toilette = 55,80 m2

01.3.7 OPTION : Découpe et dépose de panneau ou parquet bois

Dépose de panneau ou du parquet bois existant, comprenant :

- découpe et dépose des panneaux de particule de type CTBH ou équivalent
- découpe et dépose des lames bois et de tous les accessoires en place
- dépose de tous les accessoires en place (panneaux, calages, etc.)
- évacuation des déblais à la décharge
- nettoyage et toutes sujétions d'exécution

Mode de métré : m2

Localisation :

PLAN RDC EXISTANT :

- salle d'activité périscolaire 1 = 54,80 m2
- salle d'activité périscolaire 2 = 54,10 m2
- salle d'activité périscolaire 3 = 53,90 m2
- attente / secrétariat / bureau 1 / bureau 2 / toilette = 55,80 m2

01.3.8 OPTION : Découpe et dépose des lambourdes

Dépose du parquet bois existant, comprenant :

- dépose des lambourdes et de tous les accessoires en place (calages, etc.)
- dépose de toute forme en béton ou pierre d'assise
- évacuation des déblais à la décharge
- nettoyage et toutes sujétions d'exécution

Mode de métré : m2

Localisation :

PLAN RDC EXISTANT :

- salle d'activité périscolaire 1 = 54,80 m2
- salle d'activité périscolaire 2 = 54,10 m2
- salle d'activité périscolaire 3 = 53,90 m2
- attente / secrétariat / bureau 1 / bureau 2 / toilette = 55,80 m2

01.3.9 OPTION : Dépose de menuiseries intérieures

Dépose des menuiseries intérieures, comprenant :

- dépose des agencements (placards, coins évier, ...)
- dépose de blocs portes et châssis vitrés dans les cloisons
- dépose des finitions intérieures (tablettes, baguette de finition, étagères, ...)
- chargement des gravats et évacuation en décharge publique
- nettoyage et toutes sujétions

Mode de métré : Ens

Localisation :

PLAN EXISTANT :

- salle d'activité périscolaire 1
- salle d'activité périscolaire 2
- salle d'activité périscolaire 3
- attente / secrétariat / bureau 1 / bureau 2 / toilette

01.3.10 **OPTION : Dépose des appareillages et réseaux électriques**

- Dépose de tous chemins de câbles, comprenant :
- après neutralisation par électricien
 - dépose de la lustrerie et accessoires associés
 - dépose des appareillages existants (prises de courants, interrupteurs, etc.)
 - dépose des câbles cuivre et fourreaux
 - évacuation à la décharge
 - nettoyage et toutes sujétions

Mode de métré : Ens

Localisation :

PLAN EXISTANT :

- salle d'activité périscolaire 1
- salle d'activité périscolaire 2
- salle d'activité périscolaire 3
- attente / secrétariat / bureau 1 / bureau 2 / toilette

01.3.11 **OPTION : Dépose d'appareils sanitaires et réseaux de plomberie**

- Dépose des appareils sanitaires existants, comprenant :
- après vidange et neutralisation de l'installation par plombier
 - dépose des appareils sanitaires et de tous les accessoires en place (robinetterie, ...)
 - dépose du chauffe-eau existant
 - dépose des canalisations d'alimentations non conservées
 - dépose des réseaux d'évacuations existants en PVC
 - évacuation des déblais à la décharge
 - nettoyage et toutes sujétions d'exécution

Mode de métré : Ens

Localisation :

PLAN RDC EXISTANT :

- salle d'activité périscolaire 2
 - . coins évier
 - . chauffe-eau
- toilette
 - . WC
 - . laves mains

01.4 REPRISE DE MAÇONNERIE

01.4.1 Création d'ouverture dans murs moellons porteurs

Création d'ouverture dans mur en moellon porteur (ép. 50 cm environ), comprenant :

- protection, mise en sécurité et étaieement nécessaire
- percements dans l'emprise de l'ouverture
- réalisation du linteau et jambages au béton de gravillons, dosé avec :
 - . agrégats : 0,400 m3 de sable et 0,800 m3 de gravillons
 - . ciment : 350 kg de ciment
 - . dosages différents, selon études techniques
 - . armatures façonnées suivant plans d'exécutions
- coffrage, façonnage, coulage et vibration
- respect des temps de séchage avant et après décoffrage
- si nécessaire, mise en place de profils métalliques (type HEB ou IPE)
- section des profils suivant étude EXE de l'entreprise
- évacuation des déblais à la décharge
- nettoyage et toutes sujétions d'exécution
- reprise de maçonnerie moellons au-dessus du linteaux
- reprise de seuil, finition apte à recevoir un sol souple
- plans d'exécutions à la charge de l'entreprise

01.4.1.1 Ouverture 01 - 247 x 220 ht

Mode de métré : Ens

Localisation

PLAN FUTUR :

- entre salle de conseil & hall = 1 Ens

01.4.1.2 Ouverture 02 - 105 x 210 ht

Mode de métré : Ens

Localisation

PLAN FUTUR :

- entre accueil & hall = 1 U
- entre secrétariat mairie & hall = 1 U

01.4.2 Élargissement d'ouverture dans murs moellons porteurs

Élargissement d'ouverture dans mur en moellon porteur (ép. 50 cm environ), comprenant :

- protection, mise en sécurité et étaieement nécessaire
- percements dans l'emprise de l'ouverture
- réalisation du linteau et jambages au béton de gravillons, dosé avec :
 - . agrégats : 0,400 m3 de sable et 0,800 m3 de gravillons
 - . ciment : 350 kg de ciment
 - . dosages différents, selon études techniques
 - . armatures façonnées suivant plans d'exécutions
- coffrage, façonnage, coulage et vibration
- respect des temps de séchage avant et après décoffrage
- si nécessaire, mise en place de profils métalliques (type HEB ou IPE)
- section des profils suivant étude EXE de l'entreprise
- évacuation des déblais à la décharge
- nettoyage et toutes sujétions d'exécution
- reprise de maçonnerie moellons au-dessus du linteaux
- reprise de seuil, finition apte à recevoir un sol souple
- plans d'exécutions à la charge de l'entreprise

Localisation :

PLAN EXISTANT :

- entre hall & WC public = 1 U

01.4.2.1 Ouverture 03 - 105 x 210 ht

Mode de métré : Ens

Localisation

PLAN EXISTANT :

- entre hall & WC public = 1 U

01.4.3 Démolition de cloison porteuse

Démolition de cloison brique porteuse, comprenant :

- protection, mise en sécurité et étaieement nécessaire du solivage
- démontage de cloison porteuse en brique et blocs porte intégré
- mise en place de profils métalliques (type HEB ou IPE)
- section des profils suivant étude EXE de l'entreprise
- réalisation d'appuis en béton de gravillons, dosé avec :
 - . agrégats : 0,400 m3 de sable et 0,800 m3 de gravillons
 - . ciment : 350 kg de ciment
 - . dosages différents, selon études techniques
 - . armatures façonnées suivant plans d'exécutions
- coffrage, façonnage, coulage et vibration
- respect des temps de séchage avant et après décoffrage
- évacuation des déblais à la décharge
- nettoyage et toutes sujétions d'exécution
- plans d'exécutions à la charge de l'entreprise

Localisation :

PLAN EXISTANT :

01.4.3.1 Ouverture 04 - 863 x 390 ht

Mode de métré : Ens

Localisation

PLAN EXISTANT :

- entre espace accueil existante & salle d'activité périscolaire 3 = 1 U

01.4.3.2 Ouverture 05 - 853 x 390 ht

Mode de métré : Ens

Localisation

PLAN EXISTANT :

- entre salle d'activité périscolaire 1 & 2 = 1 U

01.4.4 Démolition partielle de conduits de fumée

- Démolition des parties basses de conduits de fumée, comprenant :
- protection et mise en sécurité, étaie provisoire
 - ouverture et création d'un scellement dans le mur moellon
 - mise en place de poutre en porte à faux pour le soutien du conduit
 - réalisation de poutre en béton de gravillons, dosé avec :
 - . agrégats : 0,400 m3 de sable et 0,800 m3 de gravillons
 - . ciment : 350 kg de ciment
 - . dosages différents, selon études techniques
 - . armatures façonnées suivant plans d'exécutions
 - démolition du conduit sur toute la hauteur du RDC
 - traitement, chargement et évacuation des gravois et déchets en décharge publique
 - toutes sujétions d'exécution et travaux accessoires nécessaires
 - nettoyage après évacuation

Mode de métré : Ens

Localisation :

PLAN FUTUR :

- bureau directrice générale des services = 1 Ens
- bureau du maire = 1 Ens
- salle du conseil = 1 Ens
- bureau adjoints = 1 Ens

01.4.5 Démolition d'allèges de fenêtres et reprises pierre de taille

- Démolition d'allège sur mur en moellons / pierre de taille, comprenant :
- dépose de la fenêtre bois existante
 - démolition de l'allège en moellons
 - jambages coté intérieur : reprise au béton de gravillons, dosé avec :
 - . agrégats : 0,400 m3 de sable et 0,800 m3 de gravillons
 - . ciment : 350 kg de ciment
 - . dosages différents, selon études techniques
 - . armatures façonnées suivant plans d'exécutions
 - jambages coté extérieur : habillage des jambages par pierres de taille jointées à la chaux
 - . conservation des encadrements pierre, récupération des pierres issues de la dépose
 - . complément si nécessaire en fourniture et pose
 - . brossage, nettoyage et calibrage des pierres
 - . pierre hourdées à la chaux dosages suivant fabricant
 - coffrage, façonnage, coulage et vibration
 - respect des temps de séchage avant et après décoffrage
 - dressage du seuil en coordination avec le lot MENUISERIES EXTÉRIEURES
 - . béton au dosage de 400 kg de ciment, et agrégats de granulométrie appropriée
 - . garnissage préalable très soigné sous la pièce de seuil
 - . glacis avec façon de pente parfaitement lissée
 - . incorporation d'un hydrofuge
 - . légères armatures longitudinales
 - . finition avec arêtes arrondies au fer
 - évacuation des déblais à la décharge
 - plans d'exécutions à la charge de l'entreprise

Mode de métré : Ens

Localisation :

PLAN FUTUR :

- salle de conseil, porte en façade arrière = 1 Ens

01.4.6 Rebouchage d'ouverture intérieur

- Condamnation d'ouverture par blocs d'agglomérés plein, comprenant :
- blocs agglomérés plein de granulats courants, épaisseur 20 cm
 - mur formant soutènement contre remblais sous futur dallage béton
 - maçonnerie hourdée au mortier bâtard, dosage de 300 à 350 kg de ciment pour 1 m3 de sable
 - joints de 10 à 15 mm d'épaisseur, arasés au nu du mur, en aucun cas en saillie
 - finition : brute à enduire

Mode de métré : m2

Localisation :

PLAN SOUS-SOL EXISTANT :

- accès vers vide sanitaire

01.4.7 Percement passage réseau VMC

Percements dans murs moellons, comprenant :

- percements pour passage des réseaux (coordination avec le lot ÉLECTRICITÉ)
- rebouchage soigné au mortier de ciment après pose de la conduite, interposition d'un joint souple (laine minérale)
- reprise soignée de la façade
- nettoyage et toutes sujétions d'exécution.

Mode de métré : U

Localisation :

PLAN RDC FUTUR :

- extraction VMC en façade arrière, au droit du bureau Syndicat Manoise = 1 U

01.5 RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENTS

01.5.1 NOTA

Le plan réseau EU établi par l'architecte est "théorique", un réseau EU existe sous le plancher coté accueil existante (réseau reliant la cour arrière au réseau communal rue de l'Orme) ce réseau n'a pas été clairement identifié, n'y repéré lors de l'étude (inaccessible dû au plancher existant). Au moment du terrassement de la seconde phase travaux, ce réseau devra être identifié, repéré et protégé par le titulaire du lot DÉMOLITION - GROS OEUVRE. Suite à cette identification, nous pourrions alors afficher les plans réseaux et revoir les quantités suivant ordre architecte.

Mode de métré : Ens

01.5.2 Découpe et démolition de dallage

Démolition par découpe de dallage, comprenant :

- découpe à la disqueuse dans l'emprise du futur réseau d'eau usée
- piquage du dallage béton existant
- déblais de la couche de fond de forme
- hauteur des déblais en fonction de l'assise du futur réseau
- chargement des gravats et évacuation aux décharges publiques
- toutes sujétions de protection et nettoyage après évacuation

Mode de métré : m2

Localisation :

PLAN RDC FUTUR :

- au fond du couloir, au droit des passage des porte d'accès salle de conseil / bureau manoise = 4,50 ml

01.5.3 Carottage, percements dans murs moellons

Carottage dans murs porteurs en moellons, comprenant :

- percements par tous moyen pour passage des réseaux EU
- rebouchage soigné au mortier de ciment après pose des conduites, interposition d'un joint souple (laine minérale)
- nettoyage et toutes sujétions d'exécution.

Mode de métré : U

Localisation :

PLAN FUTUR :

- entre hall & WC public = 1 U
- entre salle de conseil & hall = 1 U
- entre bureau manoise & hall = 1 U
- entre salle de conseil & cour arrière (raccordement drain sur réseau EP) = 1 U
- entre bureau du maire & cour arrière (raccordement drain sur réseau EP) = 1 U
- en attente ordre architecte = 1 U

01.5.4 Tranchées pour réseaux EU/EV

Fouille en tranchée en terrain de toutes natures, comprenant :

- exécution par moyens mécaniques ou manuelle
- dressement du fond de fouille avec pente régulière prévue, damage, et façon de niches, si nécessaire
- en fond de fouille, mise en place du lit de pose en sable de 0,10 m d'ép. minimale.
- pose de la canalisation comprise au poste canalisation d'eau en tranchée
- remblaiement soigné jusqu'au dessus du tuyau avec sable concassé, et remblaiement courant au-dessus
- si nécessaire, apport de matériaux extérieurs pour remblaiement
- compactage par couches de 0,20 m, pour obtenir le degré de compressibilité voulu
- chargement et enlèvement hors du chantier des terres en excédent

Mode de métré : ml

Localisation :

PLAN FUTUR :

- départ réseau :
 - . WC public, WC PMR
 - . WC public, lave mains
 - . hall, fontaine à eau
 - . secrétariat mairie, évier
 - . bureau directrice générale, attente EU logement étage
 - . bureau des adjoints / détente, kitchenette
 - . bureau des adjoints / détente, attente EU WC étage
- arrivée réseau :
 - . bureau manaise, pied de chute EU existante

01.5.5 Canalisations PVC pour réseaux EU/EV

Fourniture et pose de canalisations en PVC rigide, comprenant :

- pose en fouilles pour réseaux des Eaux Usées, Eaux Vannes
- réglage des pentes d'écoulement, 2 % minimum
- pose de la canalisations en PVC, diam. 100 mm, qualité assainissement
- joints étanches et raccordement sur regards
- blocage béton si nécessaire
- remontées de +0,50 m par rapport au niveau fini du dallage
- toutes pièces de raccords, coudes, bouchonnage etc...
- essais d'étanchéité

Mode de métré : ml

Localisation :

PLAN FUTUR :

- départ réseau :
 - . WC public, WC PMR
 - . WC public, lave mains
 - . hall, fontaine à eau
 - . secrétariat mairie, évier
 - . bureau directrice générale, attente EU logement étage
 - . bureau des adjoints / détente, kitchenette
 - . bureau des adjoints / détente, attente EU WC étage
- arrivée réseau :
 - . bureau manaise, pied de chute EU existante

01.5.6 Réseau de drainage sous dallage en pied de murs

Fourniture et pose d'un système de drainage sous dallage, comprenant :

- fouilles complémentaires et évacuation des terres
- dressement du fond de fouille avec pente régulière prévue, damage, et façon de niches, si nécessaire
- parois dressées avec fruit, en fonction de la nature du terrain
- feutre géotextile pour protection contre le colmatage recouvrant le drain
- pose du drain sur lit de sable à l'intérieur du géotextile
- réglage des pentes suffisantes pour assurer l'autocurage
- drain rigide en PVC perforé à cunette plate, diamètre 100 mm, tous accessoires nécessaires
- raccordement sur regards et réseau d'assainissement EP
- remblaiement drainant sur drain en gravillons roulés sous le futur dallage
- toutes les sujétions d'exécution et de mise en œuvre assurant un drainage efficace et pérennes

Mode de métré : ml

Localisation :

PLAN RDC FUTUR : (en attente ordre architecte)

- phase 1 (salle de conseil / accueil)
 - . mur pignon mitoyen = 12,80 ml
 - . mur de façade avant et arrière = 8,50 ml x 2
- phase 2 (bureau secrétariat / syndicat Manoise)
 - . mur pignon mitoyen = 12,80 ml
 - . mur de façade avant et arrière = 8,40 ml x 2

01.5.7 Regard EP + tampon fonte

Fourniture et pose de regards de visite en béton préfabriqués de sections carrées, comprenant :

- démolition de l'enrobé existant sur l'emprise du futur regard
- terrassements complémentaires et évacuation des terres
- calages et mise à niveau, fond de forme en béton de propreté
- rehausse si nécessaire pour regard de 300 x 300
- percement des parois à la scie cloche
- étanchéité entre éléments
- raccords étanches des canalisations d'entrée et de sortie
- remblaiements périphériques avec matériaux de bonne qualité issus du site
- couronnement avec feuillures pour scellement des tampons
- mise à niveau des tampons après finition des sols, dans tous les cas, les tampons des regards devront être accessibles et visibles
- fermeture par tampon en fonte hydraulique

Mode de métré : U

Localisation :

PLAN RDC FUTUR :

- pied de chute façade arrière (raccordement drain intérieur) = 2 U

01.6 DALLAGE BÉTON

01.6.1 Terrassements en déblais / remblais

Terrassement en pleine masse pour mise à profil des plates-formes aux cotes du projet, comprenant :

- terrassements en excavation ou en remblais dans terrain de toute nature
- exécution aux engins mécaniques ou par tous moyens propres à l'entreprise
- si nécessaire, exécution et finitions manuelles
- démolition par tous moyens de tous ouvrages de toute nature en béton, maçonnerie ou autres éventuellement rencontrés
- épuisement des eaux d'infiltration et ce, en permanence pendant la durée des travaux
- dressement du fond de fouille, horizontal ou penté, selon le cas
- talus, parois dressées avec fruit pour éviter les éboulements
- remblais avec terres en provenance des fouilles expurgées de toutes matières impropres aux remblais
- si nécessaire, fourniture de matériau de remblai extérieur
- stockage des terres à proximité pour une reprise ultérieure
- tous mouvements de terre et toutes manutentions nécessaires

Profondeur :

- emprise des plancher à démolir = +/- 0,10 m

Mode de métré : m3

Localisation :

PLAN EXISTANT :

- salle d'activité périscolaire 1 = 54,50 m2
- salle d'activité périscolaire 2 = 54,00 m2
- salle d'activité périscolaire 3 = 54,00 m2
- espace accueil / bureau / WC = 55,50 m2

01.6.2 Forme sous dallage

Fourniture et façon de couche de formes sous dallages, comprenant :

- apport et régilage de remblais de substitution
- compactage soigné du remblais pour mise à niveau de la forme
- finitions manuelles localisées
- précautions et protections au droit des ouvrages enterrés
- couche de forme en concassé GNT 0/20, épaisseur adaptée suivant hauteur de voûte de la cave
- compactage par tranche de 10 cm maximum, avec une attention particulière à ne pas endommager la voûte de cave pendant le compactage coté phase 2 (cave à cheval entre hall et travée bureaux / syndicat Manoise)

Mode de métré : m2

Localisation :

PLAN RDC EXISTANT :

- salle d'activité périscolaire 1 = 54,50 m2
- salle d'activité périscolaire 2 = 54,00 m2
- salle d'activité périscolaire 3 = 54,00 m2
- espace accueil / bureau / WC = 55,50 m2

01.6.3 Film polyéthylène

Fourniture et pose d'un film polyane, comprenant :

- film haute densité 150 microns
- relevés contre maçonneries et tous ouvrages en élévation
- recouvrement des lés sur 0,20ml minimum
- en cas de déchirures ou perforations du film polyane, celui-ci sera soigneusement réparé avant le coulage du dallage
- couche anti-contaminante en sable fin, dressée et tirée à la règle, épaisseur 50 mm minimum

Mode de métré : m2

Localisation :

PLAN RDC EXISTANT :

- salle d'activité périscolaire 1 = 54,50 m2
- salle d'activité périscolaire 2 = 54,00 m2
- salle d'activité périscolaire 3 = 54,00 m2
- espace accueil / bureau / WC = 55,50 m2

01.6.4 Dallage béton

Fourniture et réalisation de dallage en béton armé, comprenant :

- béton dosé à 350 kg/m³ de CLK 45 ou CPJ 45 permettant d'obtenir un classement B25
- épaisseur : 13 cm ou suivant plans d'exécutions et conforme DTU 13.3
- armatures par treillis soudé
- armatures façonnées suivant plans d'exécutions
- coordination avec les lots fluides pour les réservations à prévoir et les réseaux noyés dans la dalle
- décaissé en coordination avec les autres corps d'état
- joints de désolidarisation (polystyrène extrudé de 2 cm) contre maçonnerie en élévation
- réalisation des joints de dilatation et de construction, de retrait sciés, etc...
- finition : brut destiné à recevoir un revêtement pierres scellées
- plans d'exécutions à la charge de l'entreprise

En cas de non respect des tolérances fixées au DTU, l'entrepreneur aura à sa charge les frais de ragréage effectué par le lot de revêtement de sol.

Mode de métré : m2

Localisation :

PLAN RDC EXISTANT :

- salle d'activité périscolaire 1 = 54,50 m²
- salle d'activité périscolaire 2 = 54,00 m²
- salle d'activité périscolaire 3 = 54,00 m²
- espace accueil / bureau / WC = 55,50 m²

01.6.5 Reprise de dallage béton

Reprise de dallage après passage du réseaux d'assainissement, comprenant :

- nettoyage, dressage et compactage du support
- fond de forme en granulats de 0/20, épaisseur selon hauteur du sol fini, minimum 10 cm
- compactage du fond de forme
- béton dosé à 350 kg/m³ de CLK 45 ou CPJ 45 permettant d'obtenir un classement B25
- épaisseur suivant plans d'exécutions et conforme DTU 13.3
- si nécessaire, suivant surface de la reprise, mise en place d'armatures par treillis soudé
- joints de désolidarisation contre maçonnerie en élévation
- finition : soignée destiné à recevoir ragréage et sol souple

Mode de métré : m2

Localisation :

PLAN RDC FUTUR :

- au fond du couloir, au droit des passage des porte d'accès salle de conseil / bureau manoise = 4,50 m²

01.7 AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

01.7.1 Rampes d'accès personnes handicapés

- Réalisation de rampes BA, coulée en place, dimensions suivant plans, comprenant :
- découpe du revêtement existant, terrassements nécessaires, nivellement du fond de fouille
 - remblaiement après réalisation et évacuation des terres
 - nettoyage, drassage et compactage du fond de forme réalisé au terrassement
 - film d'étanchéité type feutre géotextile 340 g/m²
 - couche de fondation en tout venant, épaisseur selon hauteur du sol fini, minimum 0,15 m
 - couche anti-contaminante en sable fin, dressé et tiré à la règle, épaisseur 0,10 m
 - compactage soigné par tous engins vibrants
 - film d'étanchéité polyane 100 microns, les lès se recouvrant, relevé en périphérie
 - coffrage très soigné
 - dallage penté, en béton de gravillons, dosé à 350 kg/m³ de ciment CPA
 - armature treillis soudé noyé dans le dallage selon calculs
 - joints de retrait sciés garnis de mastic élastomère de première catégorie agréé
 - incorporations de toute nature, à la demande des autres corps d'état

Finition : talochée fin
Epaisseur dallage : environ 15 cm
Pente :
- logement 02 & 04 : 5 %
- logement 01 : 8 %

Mode de métré : m²

Localisation :

PLAN FUTUR :

- hall, au droit des 2 portes de services en façade arrière = 3,0 m²
- salle de conseil, au droit de la nouvelle porte en façade arrière = 2,0 m²

01.7.2 Reprise d'enrobé

- Reprise d'enrobé après passage de réseaux de drainage et pose du regard, comprenant :
- protection efficace des ouvrages en place
 - couche de roulement en enrobé dense à froid pouvant supporté 3,5 tonnes
 - enrobé 0/6 noir dosé à 100 kg/m²
 - finitions manuelles localisées
 - compactage soigné
 - réglage définitif des niveaux et des pentes
 - raccord d'enrobés : découpe soignée et rectiligne à la scie, reprofilage, raccord d'enrobés

Mode de métré : m²

Localisation :

PLAN RDC FUTUR :

- au droit des nouveau regard EP
- au droit des nouvelles rampants PMR sur la cour arrière